

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 DECEMBRE 2022

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 22 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le 20 décembre 2022, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Robert RIVOIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13, Présents : 10, Votants : 11.

Étaient présents : Robert RIVOIRE, Laurent DUVAL, Jean-François LEROY, Adrien FARÉ, Julien THORON, Fabrice LECLERC, Natacha VICHEMONT, Patrick BOURDEAUX, Monique BOURDEAUX, et Arnaud GOEPP.

Absent(s) : Sandrine HAGNIER

Christelle VAN ASSCHE pouvoir à Natacha VICHEMONT

Brunhilde JENNY

Secrétaire de séance : Patrick BOURDEAUX

1- Appréciation du caractère d'urgence de la délibération

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer pour une demande de subvention avant le 31 décembre 2022.

Concernant la nécessité de convoquer le Conseil municipal en urgence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le caractère d'urgence de la délibération.

2- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers 2020-2022

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental peut nous allouer une subvention au titre du programme « Voiries et Réseaux Divers (VRD) 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales ».

Le projet est de réduire la vitesse, créer des places de parking et réserver les trottoirs aux piétons et aux poussettes sur l'ensemble de la rue des 24 arpents.

Monsieur le Maire précise que le sujet a été étudié en Commission Voirie. Le projet a été confié à l'agence départementale Ingenier'y qui a établi et proposé un phasage d'étude et de travaux débutant par la rue des 24 Arpents (phase 1), puis la rue des Prés (phase 2), et se terminant par la rue de Boulaincourt (phase 3).

Le conseil municipal :

1 - Décide de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers (VRD) 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales.

La subvention s'élèvera au maximum à 186 609 euros hors-taxes soit environ 70% du montant total des travaux.

2 - S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

3 - S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

4 - Imputation budgétaire de la dépense sera au compte n°1323

Votes :

Pour : 5 (Jean-François LEROY, Robert RIVOIRE, Adrien FARÉ, Patrick BOURDEAUX, Arnaud GOEPP)

Contre : 4 (Monique BOURDEAUX, Natacha VICHEMONT, Christelle VAN ASSCHE, Fabrice LECLERC)

Abstention : 2 (Julien THORON, Laurent DUVAL)

Questions diverses :

Monsieur Fabrice LECLERC est agacé de cette attitude à prendre le Conseil municipal en otage pour des sujets aussi importants et que le délai ne permet pas d'envisager une nouvelle étude sur une rue plus dangereuse que celle des 24 arpents.

Séance levée à 20h00.